



Montpellier, Toulouse, le 1^{er} juillet 2026

CGT Région Occitanie

Objet : Retour sur la campagne de promotion interne et d'avancement de grade 2026.

Chers Collègues,

Le 19 juin dernier, la CGT a été reçue par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre de la campagne de promotion interne et d'avancement de grade 2026.

Nous y avons porté vos revendications et défendu le droit de chaque agent à un déroulement de carrière juste et équitable et nous sommes intervenue sur les dossiers ne comportant aucun avis ou un avis non motivé de l'administration. À notre demande, ces situations ont été réexaminées afin de garantir un traitement équitable de chaque dossier.

Nous avons également dénoncé le refus de l'administration d'appliquer le taux maximal de 50 % d'avancements prévu par les Lignes Directrices de Gestion. Cette décision pénalise particulièrement les Adjoints Techniques Principaux de 1^{re} classe des Établissements d'Enseignement (ATP1EE), dont seulement 20 % des agents promouvables ont été promus. Pour la CGT, les agents des lycées ne doivent pas servir de variable d'ajustement budgétaire.

Pour compléter les éléments présentés lors du rendez-vous avec les organisations syndicales le 30 juin. Le nombre de proposé au grade ATP1EE est passé de 126/392 possibilités à 158/392 possibilités. Soit au final un pourcentage de promus de 16% passé à 20% lors de la présentation. Le compte n'y est pas !

La CGT a obtenu que les agents proches de la retraite et remplissant les conditions statutaires puissent bénéficier d'un avancement de grade. Nous avons également fait corriger plusieurs erreurs relevées dans les avis de l'administration et les intitulés de poste.

La CGT réaffirme son exigence du respect des ratios d'avancement prévus par les Lignes Directrices de Gestion. L'avancement doit être une reconnaissance du travail, des compétences et de l'engagement des agents, et non un outil de gestion budgétaire.

Il est également important de rappeler que les organisations syndicales n'ont pas le pouvoir de décider des avancements de grade ou des promotions.

Les décisions relèvent exclusivement de l'autorité territoriale, sur proposition de l'administration. Le rôle de la CGT est de défendre les dossiers des agents, de faire respecter les règles, d'intervenir lorsqu'elle constate des injustices ou des erreurs et de porter des revendications pour obtenir des critères plus justes, plus transparents et plus favorables à l'ensemble des agents. Aucun syndicat ne peut, à lui seul, choisir les agents qui seront promus ou avancés.

Fraternellement,

Pour le syndicat CGT,
Le secrétaire général Laurent BLASCO



Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

syndicat-cgt@laregion.fr

Site Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER –
Espace Capdeville bureau 0-A-220. - 04 67 22 86 20 (permanence le jeudi) S.G 06 15 82 84 42
Site Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 (permanence le mardi) C.P. 07 85 11 55 56
Internet CGT Conseil Régional : <https://www.cgtregionoccitanie.fr/>